



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 146^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR
TENUE LE JEUDI 29 septembre 2016 à 12 h
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

PRÉSENCES : 86 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.
137 professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

AG-146-29-09-16-00 Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 143^e, 144^e et 145^e assemblées générales du SPPUQTR
5. Nouveau projet d'amendements des statuts
6. Sommaire du plan d'action syndicale 2016-2017
7. Affaires budgétaires :
 1. Présentation du rapport financier 2015-2016
 2. Choix des auditeurs pour l'année 2016-2017
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée pour la période de scrutin
10. Résultats du scrutin
11. Levée de l'assemblée générale

AG-146-29-09-16-01 Vérification du quorum

Le président confirme le maintien du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 45 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

AG-146-29-09-16-02 Désignation d'un président d'assemblée pour la rencontre

Le président invite l'Assemblée à désigner le professeur Ghyslain Parent, secrétaire du Syndicat à animer l'assemblée.

Le professeur Parent accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

AG-146-29-09-16-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais règlementaires.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la 146^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

L'animateur, constatant que personne ne demande le vote, il déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-146-29-09-16-04 Adoption des procès-verbaux des 143^e, 144^e et 145^e assemblées générales

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 143^e assemblée générale tenue le 31 mars 2016 qui a été acheminé aux membres pour la réunion.

Il s'informe auprès des membres présents de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur Marcel Veilleux du Département de chiropratique, dûment appuyée par le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 143^e assemblée générale du SPPUQTR tenue le 31 mars 2016.

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 144^e assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2016 qui a été acheminé aux membres pour la réunion.

Il s'informe auprès des membres présents de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur Corneille Kazadi du Département des sciences de l'éducation, dûment appuyée par le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 144^e assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR tenue le 14 avril 2016.

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 145^e assemblée générale extraordinaire tenue le 2 juin 2016 qui a été acheminé aux membres pour la réunion.

Il s'informe auprès des membres présents de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur Yvan Lussier du Département de psychologie, dûment appuyée par la professeure Diane Saint-Laurent du Département de psychologie, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 145^e assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR tenue le 2 juin 2016.

AG-146-29-09-16-06 Projet d'amendements des statuts du Syndicat

L'animateur cède la parole au conseiller aux affaires universitaires du Syndicat afin qu'il présente le sommaire des amendements proposés aux statuts.

Le conseiller rappelle que c'est la troisième fois que le conseil syndical présente un projet d'amendements aux statuts. La première fois, le nombre de votants (25 % selon les statuts) n'a pas été suffisant et la deuxième fois le quorum fut perdue avant l'adoption de la résolution.

Le conseiller souligne que les délais ont tout de même permis de faire des ajouts colmatant certaines brèches.

Le conseiller indique que les statuts actuels datent de 2011 et que les changements proposés sont relativement mineurs et ne visent qu'à corriger des anomalies de fonctionnement, certaines concordances et l'ajout de différents modes de scrutin.

Le conseiller indique que les modifications signalées en rouge sont des ajouts apportés depuis la dernière assemblée générale.

Les principaux changements sont :

Assemblée générale du Syndicat

1. Retirer la désignation des représentants du Syndicat aux comités syndicaux et institutionnels autres que ceux prévus aux statuts;

2. Retirer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du Syndicat;
3. Doubler (de 5 à 10 jours) la période de mise en candidatures pour les élections des officiers et des représentants du Syndicat.
4. Préciser que le substitut du représentant externe au comité de promotion provient d'une autre université.
5. Préciser que le substitut du représentant interne au comité de promotion provient de l'UQTR.

Conseil syndical

1. Attribuer la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat aux comités syndicaux et institutionnels autres que ceux prévus aux statuts;
2. Attribuer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement;
3. Retirer la responsabilité de combler une vacance à la présidence et la confier à l'assemblée générale;
4. Retirer la responsabilité de former des comités statutaires.
5. Préciser que le mandat des délégués débute le 1^{er} juin

Comité exécutif

1. Ajouter la nécessité de faire des recommandations au CS sur la formation des comités spéciaux;
2. Ajouter la nécessité d'adopter, selon une procédure à établir, les documents signés par les officiers au nom du Syndicat;
3. Ajouter la nécessité pour les officiers de respecter le code d'éthique du Syndicat (à venir) et à signer un engagement à respecter la confidentialité des discussions;
4. Préciser que le mandat des officiers débute le 1^{er} mai;
5. Ajouter la nécessité d'émettre une recommandation au conseil syndical sur les amendements à apporter aux statuts;
6. Modifier les responsabilités des officiers pour l'encadrement du personnel du Syndicat
7. Préciser que si les élections n'ont pas lieu lors de l'assemblée générale de mars, les officiers en poste poursuivent leur mandat jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Comité des affaires universitaires

1. Ajouter un représentant des directions de comités de programme et d'unités de recherche dans la composition du comité.

Divers

1. Permettre la participation aux réunions des comités syndicaux, à l'exception des assemblées générales, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication;
2. Interdire le vote par procuration;

Introduction de différents modes de scrutin

Scrutin électronique pour :

1. Adoption des statuts et leurs amendements
2. Adoption des projets de lettre d'entente selon la recommandation du conseil syndical

3. Utilisation de plus de 15 % des capitaux du fonds de défense professionnel
4. Décision de contracter un emprunt
5. Élection des officiers au comité exécutif du Syndicat
6. Élection des représentants du Syndicat au comité de promotion de l'UQTR
7. Élection des représentants des professeurs à la commission des études de l'UQTR
8. Élection des représentants des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR
9. Toute autre question déterminée par l'Assemblée générale

Scrutin prolongé pour (statu quo) :

1. Adoption des ententes de principe et des projets de convention collective;
2. Adoption des projets de lettre d'entente selon la recommandation du conseil syndical;
3. Vote de grève ou de moyens de pression;
4. Affiliation ou la désaffiliation du Syndicat;
5. Demande de révocation d'un ou de plusieurs officiers;
6. Acceptation ou refus des dernières propositions patronales;
7. Toute autre question déterminée par l'assemblée.

Scrutin séance tenante pour les autres questions

Après avoir répondu aux questions, le conseiller cède la parole à l'animateur qui attire l'attention sur le projet de résolution :

CONSIDÉRANT que les statuts du Syndicat datent de 2011;
CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Liette St-Pierre du Département des sciences infirmières, il est résolu :

D'adopter le projet d'amendements des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel qu'il apparaît au document annexé à la présente résolution tout en permettant d'y apporter les corrections mineures nécessaires.

D'autoriser le secrétariat syndical à apporter, si nécessaire, des changements mineurs au texte final des statuts.

Le professeur Michael Cantinotti du Département de psychologie, appuyé par le professeur François Labelle du Département de management propose un amendement au projet d'amendement des statuts afin de préciser que l'utilisation de plus 15 % du fonds de défense professionnel vaut pour la même année financière.

Constatant que le vote n'est pas demandé, l'animateur déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

L'animateur s'informe s'il y a d'autres propositions d'amendements.

Constatant que le vote n'est pas demandé sur la proposition principale telle qu'amendée, le, l'animateur déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Il rappelle que le vote sur la proposition principale doit faire l'objet d'un vote prolongé aujourd'hui jusqu'à 17 h et demain de 9 h à 12 h. Il rappelle que les scrutatrices désignées doivent être présente au local 1119 Ringuet demain à 12 h.

AG-146-29-09-16-05 Sommaire du plan d'action syndicale 2016-2017 (Dépôt)

L'animateur cède la parole au président du Syndicat pour la présentation de ce point.

Le président rappelle que chaque année, le comité exécutif se réunit en juin afin d'établir les priorités d'actions de la prochaine année. Il présente le sommaire du plan d'action pour l'année 2016-2017 :

Actions prioritaires

1. Négocier une entente avec la Direction de l'UQTR sur les cours atypiques.
2. Préparer la négociation en vue du renouvellement de la convention collective des professeurs
3. Assurer le suivi de la situation financière de l'UQTR
4. Faire adopter le nouveau projet d'amendements des statuts du Syndicat
5. Assurer le suivi sur la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Relations de travail

1. Doter le SPPUQTR de nouvelles règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique au travail touchant ses membres.
2. Assurer le suivi de l'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
3. Assurer le suivi de la nouvelle entente avec le consortium des services juridiques du Syndicat
4. Réactiver les comités paritaires prévus à la convention collective et aux lettres d'entente

Affaires universitaires

1. Assurer le suivi du processus de sélection du vice-recteur aux études et à la formation
2. Réaliser des sondages d'appréciation auprès des professeurs sur les différents services de l'UQTR.
3. S'assurer que le futur règlement des études de premier cycle respecte l'autonomie des directions et des comités de programme.
4. S'opposer à l'adoption du projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR.

Services à la collectivité

1. Réactiver le comité de valorisation du rôle du professeur.
2. Faire la promotion des bourses d'études syndicales auprès des directions de programmes.
3. Réactiver le comité paritaire de préparation à la retraite
4. Offrir aux professeurs davantage d'activités sociales s'adressant à la famille.
5. Offrir des bourses d'encouragement aux étudiants des collèges de la région.

Formation et services aux membres

1. Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
2. Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.
3. Revoir les activités d'accueil des nouveaux professeurs.

Représentation nationale

1. Maintenir l'engagement du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
2. Maintenir l'implication du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) au sein du comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ)
3. Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

Après avoir répondu aux questions des membres, le président cède la parole à l'animateur qui rappelle qu'il s'agit d'un dépôt.

AG-146-29-09-16-07 Affaires budgétaires**1. Dépôt du rapport financier de l'année 2015-2016**

Le trésorier indique que le Syndicat a terminé l'année financière 2014-2015 en enregistrant un surplus de 120 264 \$.

Les charges se sont élevées à 574 246 \$ en hausse de 9,6 % comparativement à l'année précédente (523 956 \$). Le retour au travail de la conseillère en relations de travail (congé de maladie) explique 76 % de la hausse des charges.

Les produits s'élevaient à 690 475 \$ comparativement à 1 027 175 \$ en 2014-2015. Cette baisse importante est reliée à la réduction de 315 174 \$ à la valeur marchande du portefeuille du Syndicat.

Le trésorier mentionne que les revenus de cotisation s'élevaient à 741 553 \$ pour 714 114 \$ l'année précédente.

Au 31 mars 2016, le surplus non affecté (Fonds de défense professionnel) s'élevait à 4 387 456 \$, soit environ 9 % de la masse salariale des professeurs.

À la fin de la présentation, l'animateur attire l'attention sur le projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les résultats financiers 2015-2016;
CONSIDÉRANT	la recommandation du trésorier;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par le professeur François Labelle du Département de management, il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2015-2016 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières.

2. Choix des auditeurs pour l'année 2016-2017

Le trésorier rappelle les critères de sélection permettant de choisir les auditeurs. La firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières agit à titre d'auditeur depuis quatre ans. Le conseil syndical recommande de reconduire le mandat de cette firme pour une cinquième et dernière année.

Après la présentation, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
CONSIDÉRANT le mode de sélection (rotation aux 3 ans, pouvant aller jusqu'à 5 ans) utilisé pour le choix des firmes d'auditeurs;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Maryse Beaumier du Département des sciences infirmières, il est résolu :

De désigner la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2016-2017 (Cinquième année).

AG-146-29-09-16-08 Affaires nouvelles

Aucun sujet abordé à ce point de l'ordre du jour.

AG-146-29-09-16-09 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation

Le président d'assemblée rappelle que le dépouillement du scrutin aura lieu le vendredi 30 septembre à 12 h, il propose l'ajournement de l'assemblée jusqu'à ce moment.

AG-146-29-09-16-10 Résultats du scrutin

Le vendredi 30 septembre à 12 h, le président des élections, le professeure Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, et les scrutatrices, les professeures Yolande Deslandes et France Beaumier du Département des sciences de l'éducation ont procédé au dépouillement du scrutin et ont constaté que 137 professeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Pour le projet d'amendement aux statuts du Syndicat les résultats sont :

116 Pour 6 Contre 15 Abstention 0 Annulé

L'article 12 des statuts prévoit qu'au moins 25 % des professeurs doivent se prononcer sur les amendements aux statuts.

Le nombre de professeurs s'étant prononcé sur le projet d'amendement aux statuts représentant 31 % de l'ensemble des professeurs, le président du scrutin déclare le projet d'amendements adopté.

AG-146-29-09-16-11 Levée de l'assemblée

L'assemblée est formellement levée après le dépouillement du scrutin, le vendredi 30 septembre 2016 à 12 h 30.

Président

L'animateur de l'assemblée générale

Ismaïl Biskri
Président

Ghyslain Parent
Animateur de la rencontre